



## COMMISSION D'APPEL

Séance du 11 MAI 2022

**Présidence de** : Monsieur DELEON Marcel

**Présents** : Messieurs BETHUEL Alain, REGENT Alain.

**APPEL du FC RENNES MOSAIQUE d'une décision de la Commission Statut de l'Arbitrage en date du 31 Mars 2022 sanctionnant le club en 1<sup>ère</sup> année d'infraction.**

- Sanctions financières
- 4 mutés autorisés en équipe 1 – Saison 2022/2023

La Commission,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

Après rappel des faits et de la procédure,

**Après audition de :**

- Monsieur BOUHSSINI Lahcen, Président du FC RENNES MOSAIQUE,

La parole ayant été donnée en dernier au requérant,

La personne auditionnée n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en Appel et 2<sup>ème</sup> instance,

Constatant que le club n'est couvert par aucun arbitre au cours de la saison actuelle,

Que le club ne conteste pas cette situation,

Que la situation des années précédentes ne permet pas d'évoquer la possibilité d'une dérogation,

Dit que la Commission du Statut de l'Arbitrage a fait une juste application du règlement,

**Par ces motifs,**

**Confirme la décision, prise en 1<sup>ère</sup> instance par la Commission Statut de l'Arbitrage en date du 31 MARS 2022.**

Conformément aux dispositions des articles 98 des Règlements Généraux de la L.B.F, les frais occasionnés par la présente procédure sont à la charge du club requérant.

Droit d'appel : 100 €.

*La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai d'un mois à compter de sa notification.*

*La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.*

Le Président de Séance

Marcel DELEON

**DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL**

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - [secretariat@foot35.fff.fr](mailto:secretariat@foot35.fff.fr) - [www.foot35.fff.fr](http://www.foot35.fff.fr)

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64